



**Arrêté temporaire n°24-AT-0217
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

AVENUE VICTORIA (D2085)

Le Maire de la ville de Grasse,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route

VU l'arrêté municipal portant délégation de signature en date du 6 juin 2020

VU la demande en date du 11/03/2024 émise par CERTYSOL MÉDITERRANÉE demeurant 27, Bd de l'Ariane 06300 NICE représentée par Mme Christelle MATTÉI aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux de sondages géotechniques sur trottoir rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/03/2024 au 21/03/2024, au droit du n°48 AVENUE VICTORIA (D2085)

ARRÊTE

Article 1

À compter du 18/03/2024 et jusqu'au 21/03/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent au droit du n° 48 AVENUE VICTORIA (D2085) :

- La circulation des piétons sera gérée au cas par cas, selon le besoin par pilotage manuel, ou renvoyée sur le trottoir opposé avec matérialisation des traversées adéquates.
- La police municipale réservera 3 emplacements au droit du 48, avenue Victoria pour le stationnement des véhicules de chantier. Les barrières devront être installées au minimum 48h avant le début de la présente autorisation, qui devra être apposée sur le pare-brise du véhicule. Une redevance pour occupation du domaine public est fixée, par délibération du Conseil municipal du 26 juin 2018, à 11,50 € par case et par jour pour le stationnement et les petits travaux et est arrêté à la fin de la période d'occupation, soit une somme de **138€**.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CERTYSOL MÉDITERRANÉE.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4

Prescriptions techniques particulières:

- La réfection définitive du trottoir sera réalisée en enrobé de couleur rouge sur l'ensemble de la surface impactée par les sondages.

Fait à Grasse, le 15/03/2024

Pour le Maire,

Adjoint au Maire en charge de la gestion du
domaine public de la voirie, de la circulation et du
stationnement

Pascal Pellegrino

DIFFUSION:

- CERTYSOL MÉDITERRANÉE
- POLICE MUNICIPALE
- SECRETARIAT GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.